



EXAMEN SANITAIRE INITIAL DU GIBIER

PROGRAMME

DEVENIR CHASSEUR FORMÉ À L'EXAMEN, C'EST :

- Effectuer un tri sélectif du gibier prélevé.
- Distinguer le normal de ce qui ne l'est pas.
- Pratiquer et donner une culture hygiénique et sanitaire de la venaison.
- Effectuer le prélèvement pour le contrôle trichine chez le sanglier.



CETTE FORMATION EST OBLIGATOIRE POUR LES CHASSEURS :

- Qui commercialisent leur gibier sur le marché local.
- Qui commercialisent leur gibier à des négociants/ateliers de traitement.
- Le réseau des chasseurs formés à l'examen sanitaire initial.
- Qui proposent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif.

Tous les chasseurs se trouvant dans l'une de ces situations ne doivent pas forcément être formés, il suffit d'une personne (ou plus si vous le souhaitez) formée par équipe de chasseurs concernés.



PUBLIC

Sociétés, équipes, chasseurs qui destinent leur gibier pour la vente, cessions diverses, repas, lotos, etc. De préférence les personnes chargées de l'éviscération/découpe.



LIEU

Siège de la FDC 81 à Albi



NOMBRE DE PLACES

30 personnes par session.
Âge mini 16 ans



COÛT

Gratuit.



INFORMATION

Si vous souhaitez bénéficier d'un kit trichine (analyse comprise), un chèque de 18€/kit vous sera demandé le jour de la formation.



INTERVENANTS

FDC81



DATE

- Vendredi 29 septembre 2023
de 8h30 à 13h

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

EXAMEN SANITAIRE INITIAL DU GIBIER



LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
CP : Ville :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Tél : Port :

Mail :

Je désire m'inscrire à la formation

"Examen sanitaire initial du gibier"

Fait à

Le

Signature du candidat : **Signature du président de la société :**

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn
Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9**